



Audit – Bureau de Poitiers
6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

**MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS
DE LA ROCHE POSAY**

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
86270 LA ROCHE POSAY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique



ASSOCIATION MAISON DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE LA ROCHE POSAY

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
86270 LA ROCHE POSAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association « M.C.L LA ROCHE POSAY »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « M.C.L LA ROCHE POSAY », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 6 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Laurent RIVAULT 

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 696.40	5 696.40		
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	5 696.40	5 696.40		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	328 765.79	315 841.06	12 924.73	20 529.01
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	328 765.79	315 841.06	12 924.73	20 529.01
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	334 462.19	321 537.46	12 924.73	20 529.01
STOCKS ET EN-COURS	1 662.64	915.00	747.64	747.64
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	1 662.64	915.00	747.64	747.64
CREANCES D'EXPLOITATION	287 252.65	12 609.00	274 643.65	252 358.52
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	44 601.19	12 609.00	31 992.19	50 141.62
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	242 651.46		242 651.46	202 216.90
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	265 152.13		265 152.13	340 860.58
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 646.07		2 646.07	1 632.86
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	556 713.49	13 524.00	543 189.49	595 599.60
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	891 175.68	335 061.46	556 114.22	616 128.61

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	83 202.53	83 202.53
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	306 868.21	370 284.83
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-65 699.14	-63 416.62
SITUATION NETTE (1)	324 371.60	390 070.74
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	95.05	1 395.30
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	95.05	1 395.30
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	324 466.65	391 466.04
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	95 265.19	91 300.00
TOTAL PROVISIONS (4)	95 265.19	91 300.00
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	31.62	31.62
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 615.45	27 968.33
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	117 735.31	98 312.21
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		7 050.41
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
TOTAL DETTES (5)	136 382.38	133 362.57
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	556 114.22	616 128.61

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	6 267.00		5 437.50
VENTES DE BIENS	690.07		368.29
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	625 045.38		558 793.74
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		625 735.45	559 162.03
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	252 514.84		303 842.83
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40 000.00		35 100.00
DONS MANUELS	40 000.00		35 100.00
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		292 514.84	338 942.83
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	59 540.12		29 787.58
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			31 000.00
AUTRES PRODUITS	59 569.22		49 959.70
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 043 626.63	1 014 289.64
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	237 951.31		234 946.55
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	40 962.28		37 192.81
SALAIRES ET TRAITEMENTS	651 528.33		647 098.00
CHARGES SOCIALES	173 287.53		151 808.89
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	8 779.21		14 230.93
DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 965.19		
REPORTS EN FONDS DEDIES			6 348.00
AUTRES CHARGES	188.61		5 817.11
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 116 662.46	1 097 442.29
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-73 035.83	-83 152.65

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	4 749.99		1 556.53
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		4 749.99	1 556.53
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		4 749.99	1 556.53
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 144.48		16 353.95
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 300.25		3 557.38
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		3 444.73	19 911.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	858.03		1 731.83
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		858.03	1 731.83
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		2 586.70	18 179.50

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 051 821.35	1 035 757.50
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 117 520.49	1 099 174.12
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
SOLDE DEBITEUR = PERTE		65 699.14	63 416.62
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	168 389.53		169 370.60
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		168 389.53	169 370.60
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	168 075.99		169 217.10
PRESTATION EN NATURE	313.54		153.50
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		168 389.53	169 370.60

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (871)		0.00	871 Prestations en nature		
861	Mise à disposition gratuite de biens		871000	PRESTATIONS EN NATURE	168 389.53
861000	MISE A DISPO GRATUITE LOCAUX	168 075.99	TOTAL (862)		168 389.53
TOTAL (861)		168 075.99			
862	Prestations				
862000	PRESTATIONS	313.54			
Total charges contributions volontaires		168 389.53	Total produits contributions volontaires		168 389.53

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour objet social la création, la gestion et le contrôle de la Maison de la Culture et des Loisirs du Pays des Vals de Gartempe, de Creuse et de l'Anglin.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2023**, dont le total est de 556 114,22 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un **déficit de - 65 699,14 euros**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2023 au 31/12/2023**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Subvention d'équipement

Au titre de la période, l'Association n'a pas perçu de subvention d'équipement.

Provisions pour risques et charges

L'engagement retraite a été provisionné dans les comptes pour un montant de 95 265,19 € au 31 décembre 2023. Cet engagement a été évalué sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

taux d'actualisation de 3,17 %

taux de croissance des salaires de 3 %

un départ à la retraite à 65 ans

un taux de rotation du personnel de 2 %

taux de charges sociales de 30% pour les non cadres et 40 % pour les cadres

table INSEE 2022 - données prov.

selon la convention collective des centres socioculturels.

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Conformément à la Loi 2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération brute annuelle des plus hauts cadres dirigeants s'élève

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 697			
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	5 697	0	0	5 697
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique mobilier				0
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
- Autres	327 593	1 173		328 766
Immobilisations corporelles	327 593	1 173	0	328 766
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				0
Immobilisations financières	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	333 290	1 173	0	334 463

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023

au 31/12/2023

Notes sur le bilan**Amortissement des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	5 697			5 697
Immobilisations incorporelles	5 697	0	0	5 697
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0,00
- Installations techniques, matériel et outillage				0,00
- Installations générales, agencements aménag. divers				0,00
- Matériel de transport				0,00
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				0,00
- Emballages récupérables et divers				0,00
- Autres	307 063	8 779		315 842
Immobilisations corporelles	307 063	8 779	0	315 842
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
TOTAL	312 760	8 779	0	321 539

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 277289 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts		0	
Autres		0	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	31 992	31 992	
Créances reçues par legs ou donations	0	0	
Autres	242 651	242 651	
Charges constatées d'avance	2 646	2 646	
Total	277 289	277 289	0
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	113
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	
<i>'Etat - Subvention à Recevoir</i>	
<i>'MSA - Subvention à Recevoir</i>	9 218
<i>'Caf - Subvention à Recevoir</i>	196 248
<i>'Remboursement Formation</i>	36 607
<i>'Autres produits à recevoir</i>	219
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	242 405

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2023
au 31/12/2023

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	83 203				83 203
Fonds propres sans droit de reprise					0
Fonds associatifs avec droit de reprise	0				0
Fonds propres avec droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					0
Ecarts de réévaluation					0
Réserves					0
Report à nouveau	370 285	-63 417			306 868
Excédent ou déficit de l'exercice	-63 417	63 417	-65 699		-65 699
Situation nette	390 071	0	-65 699	0	324 372
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					0
Subventions d'investissement	1 395			1 300	95
Provisions réglementées					0
Droit des propriétaires - Comodat					0
TOTAL	391 466	0	-65 699	1 300	324 467

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	Montant global			Montant global
Montant nominal :				
Affectés à des biens non renouvelables				0
Affectés à des biens renouvelables	18 461			18 461
TOTAL	18 461	0	0	18 461
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens non renouvelables				0
Affectés à des biens renouvelables	17 065	1 300		18 365
TOTAL	17 065	1 300	0	18 365
	1 396	-1 300	0	96

Tableau de retraitement des subventions d'investissement

Cas 1 : avec changement de méthode : la première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1026 ou 1036).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consommables » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					0
Pertes sur marchés à terme					0
Amendes et pénalités					0
Perte de change					0
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	91 300	3 965			95 265
Restructurations					0
Impôts					0
Charges à répartir sur plusieurs exercices					0
Autres provisions pour risques et charges	0				0
TOTAL	91 300	3 965	0	0	95 265
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation	95265				
Financières					
Exceptionnelles					
Provision pour litige :					
Provision pour charge :					
Prime de Retraite	95 265				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation					0	0	0
						0	
						0	
						0	
						0	
						0	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
						0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Cas 1 – avec changement de méthode : l'application du règlement ANC n° 2018-06 a un impact sur les fonds dédiés enregistrés selon le règlement CRC n° 1999-01 et figurant au bilan, à la date de la première application du nouveau règlement.

A la clôture des comptes annuels de l'exercice précédent établis selon le règlement CRC n° 1999-01, des sommes avaient été enregistrées en tant que « Fonds dédiés » et figuraient au passif du bilan.

L'analyse des projets concernés par rapport aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 a conduit à considérer que ces « fonds dédiés » antérieurement comptabilisés ne répondent plus aux critères posés par la nouvelle réglementation.

En conséquence, les sommes afférentes ont fait l'objet d'un reclassement du poste de « Fonds dédiés » vers le poste « Report à nouveau ».

Dettes**Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	0	0		
Autres emprunts obligataires (*)	0	0		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	0	0		
- à 1 an au maximum à l'origine	0	0		
- à plus de 1 an à l'origine	0	0		
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	32	32		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 615	18 615		
Dettes des legs et donations	0	0		
Dettes fiscales et sociales	117 735	117 735		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Autres dettes (**)	0	0		
Produits constatés d'avance			0	
TOTAL	136 382	136 382	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	0			
(**) Dont envers les associés	0			

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	
Personnel - congés à payer	46 725
Personnel - autres charges à payer	3 870
Charges s/provision congés à payer	9 345
Organismes sociaux à payer	31 665
Etat charges a payer	
Autres charges à payer (Taxes/salaires)	25 992
Autres charges à payer (PAS)	136
Total	117 733

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Comptes annuelsExercice du 01/01/2023
au 31/12/2023**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation**

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
ABONNEMENT PRESSE (journal de l'animation)	56,5		
ABONNEMENT PRESSE (nouvelle republique)	268		
VERRIER AGENDAS	31		
RSI LOCATION ROUTEUR	130		
RSI RESEAU FC236961	403		
RSI ASS RESEAU FC237413	496		
UFCV AIDE BAFA PR GAULTIER MAELYS	160		
UFCV AIDE BAFA PR GOURDIEN MAEVA	399		
SUPER U ALSH	208		
CENTRAL COPIE FV2312611	248		
CCA Autres	248		
Total	2 646	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Total	0	0	0

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	Etat	Ville	MSA	CAF	Autres	Département	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
ETAT CNASE	21 550						21 550
ETAT FONJE	10 661						10 661
LABEL VIE	800						800
DDCS VIENN	4 000						4 000
DEPARTEMENT FONCT PROJET						9 000	9 000
DEPARTEMENT DIFFUSION CULTURELLE						750	750
VILLE DE LRP - animation g		8 394					8 394
VILLE DE LRP - poste direc		4 815					4 815
VILLE DE LRP - poste secre		12 530					12 530
AUTRES COMMUNES - CE		40 698					40 698
AUTRES COMMUNES - for		20 045					20 045
VILLE DE LRP - gestion		161					161
AUTRES COMMUNES		2 898					2 898
MSA- Bons vacances			363				363
MSA RAM			1 049				1 049
MSA 86 PS			-138				-138
MSA 86 PSU			2 292				2 292
MSA 86 animation globale			7 300				7 300
MSA 86 REAPP			620				620
CAF ANIMATION GLOBALE				73 694			73 694
CAF PS FAMILLE				24 655			24 655
CAF PS ALSH				26 233			26 233
CAF PS CLAS				16 169			16 169
CAF PSU				151 055			151 055
CAF PS LAEP				7 090			7 090
CAF PS RAM				31 136			31 136
CAF PS SECTEUR JEUNES				29 756			29 756
CAF BONUS TERRITOIRE				114 036			114 036
PRESTATIONS AGGLO LAEP				5 184			5 184
CAF - ALOE				3 902			3 902
CAF - INNOV JEUNES ADOS				2 320			2 320
CAF - temps libre famille				4 000			4 000
CAF - REAAP				2 000			2 000
CAF - point accès numériques				3 000			3 000
CAF - aide mobilité				14 476			14 476
CAF - aide accueil enfant handicapé				1 602			1 602
CHATELLERAULT fonctionnement					17 178		17 178
CHATELLERAULT BONUS TERRITOIRE					34 670		34 670
Sponsoring					580		580
CASINO					20 000		20 000
Aide CCAS LRP					1 000		1 000
	37 010	89 541	11 486	510 308	73 428	9 750	731 524

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de subventions sont à l'actif du compte de résultat. Les dépenses engagées après l'obtention des subventions sont à l'actif du compte de résultat. Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de subventions sont à l'actif du compte de résultat. Les dépenses engagées après l'obtention des subventions sont à l'actif du compte de résultat.

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	168 390	169 371
Bénévolat		
Total	168 390	169 371
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	168 076	169 217
Prestations	314	154
Personnel bénévole		
Total	168 390	169 371

Contributions volontaires

La mise à disposition de matériel, du gymnase, et de la salle inter-associative de la part de la Commune n'ont pas fait l'objet d'une évaluation. Les mises à disposition qui ont été évaluées, pour un total de **168 390€** soit :

- 1100 € de valorisation de loyer pour le RAM/RPE
- 1300 € de valorisation de loyer pour le LAEP ;
- 6993 € pour le CLAS par les communes de Pleumartin, Lésigny sur Creuse dans le compte 861
- 65 903,61€ pour la Communauté d'Agglomération du pays châtelleraudais dans le compte 861
- 93092,92€ pour la commune de La Roche Posay, figurent dans les comptes 861, 862 et 871 « contributions volontaires- mise à disposition gratuite ».

Détail pour la municipalité de La Roche Posay

Nous bénéficions de mise à disposition pour un total de 93 406,46€ représentant

- 313,54 € pour de mise à disposition de personnel
- 93 092,92 € pour les bâtiments.

Participation des bénévoles

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association, n'a fait l'objet d'aucune valorisation.